

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2026**

NUMERO	OBJET	DECISION
2026/16-04/1	Rapport d'orientation budgétaire	Approuvé
2026/16-04/2	Demande de subvention fond chêne	Approuvé
2026/16-04/3	Autorisations de mandater pour les fêtes et cérémonies	Approuvé



-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal du 16 avril 2026**

Délibération N°2026 / 16-04/ 1

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier Baelus, Maire.

Date de convocation : le 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Mesdames RIOS, BOLEUX, OFFROY, BOEZ, LEMPEREUR, MROCZKOWSKI, MARY, FIEVET, RICHARD

Messieurs : BAELUS, FLEURY, SIERADZKI, CERGNUL, DEBAISIEUX, LEMICHEL, VANDERSTRAETEN, DELCOURT, MAHIEU, DELVILLE, CAMBAY, DESSAINT, SURELLE, OTTAVIANI

Etaient excusés : Mme STINGRE (procuration à Mme Mary), Mme POLLET (procuration à Mr Cambay), Mme LUKOWIAK (procuration à Mr Ottaviani), Mr DELCROIX (procuration à Mr Surelle)

Nombre de conseillers présents : 23 et 4 procurations

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires, préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport a été élaboré à partir des informations actuellement disponibles.

Des évolutions seront possibles jusqu'au vote du budget selon les données.

La loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration territoriale de la République) a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales)

Ce débat doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a modifié cet article en introduisant désormais la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La présentation du rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET EUROPEEN :

L'étude des prévisions s'avère de nouveau compliqué : la situation internationale et nationale est incertaine et peut évoluer rapidement.

- La croissance mondiale reste faible mais positive, autour de 1 à 1,5 %
- En zone euro : environ 1,2 % en 2026

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 059-215900242-20260416-2026_16_04_1-DE

S'LO

- Le commerce international est ralenti par :
 - tensions géopolitiques,
 - politiques monétaires encore restrictives,
 - incertitudes économiques globales.

NATIONAL :

Le contexte économique nationale est marqué par une prévision de croissance à hauteur de 1% (contre 0,7% en 2025, 1,2% en 2024) et une évolution des prix à la consommation hors tabac de 1,3% (contre 1,1% en 2025, 2% en 2024).

L'Etat doit poursuivre la réduction des dépenses.

Les perspectives pour les collectivités locales s'annoncent encore difficiles.

Le déficit public reste élevé :

- Déficit 2025 : $\approx 5,1$ % du PIB
- Objectif 2026 : ≈ 5 %
- Objectif européen : retour sous 3 % d'ici 2029

Pour le redressement budgétaire, il est envisagé :

- La réduction du déficit
- Avec la baisse des dépenses publiques

Ce qui accroît la pression sur les finances locales

Dans ce contexte, nous souhaitons assurer la stabilité fiscale communale, tout en poursuivant nos investissements.

3-COMMUNAL :

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) :

Le CFU de l'année 2025 permet, de constater un solde:

-en fonctionnement de 944.473,59€

-et en investissement de

1.304.387,81€

	CFU 2024	CFU 2025 PREVISIONNEL
Recettes fonctionnement	3.812.274,25	3.959.237,60€
Dépenses fonctionnement	3.465.992,22	3.664.929,54€
solde	346.282,03	294.308,06€
	+ report	+ report
	653.883,50	650.165,53€
	=1.000.165,53	=944.473,59€
Recettes investissement	1.171.595,25	850.513,86€

Dépenses investissement	646.072,69	1.128.904,16€
Solde	525.522,56 + report 1.392.834,98 =1.918.357,54	- 278.390,30€ + report 1.918.357,54€ =1.639.967,24€
RAR (Restes à Réaliser)	Recettes 0 Dépenses -618.312,46 =1.300.045,08	Recettes 0 Dépenses 335.579,43€ =-335.579,43€
	Auto Financement en Investissement 1.300.045,08	Auto Financement en Investissement 1.304.387,81€

La situation financière de la commune reste positive avec un résultat de clôture excédentaire.

FONCTIONNEMENT

RECETTES EN FONCTIONNEMENT :

* IMPOTS DIRECTS :

Taux	2024	2025	2026
Taxe habitation	21,43%	21,43%	21,43%
Taxe foncière (bâti)	28,59% + taxe du Département	28,59% + taxe du Département	28,59% + taxe du Département
TF (non bâti)	76,54%	76,54%	76,54%
Montant des impôts perçus	1.916.131,00	1.933.245€	1.951.502€
Allocation compensatrice Taxe foncière	22.058,00€	27.499,00€	27.021,00€
FNGIR Fond National de garantie Individuelle Des ressources	43.803,00€	43.803,00€	43.803,00€

Il est proposé le maintien des taux fiscaux communaux, pour 2026.

Pour le calcul des impôts, l'Etat va appliquer en 2026 une hausse de 0,8% pour les valeurs locatives.

SLO

DOTATIONS :

Évolution de ces concours	2024	2025	2026
DGF :Dotation globale de fonctionnement	721.201€	722.617€	722.440€
Dotation solidarité rurale (péréquation et cible)			115.253€ +158.101€ =273.354€
	242.779€	259.314€	
Dotation Nationale de Péréquation	197.530€	208.062€	209.227€
FPIC Fonds péréquation intercommunal communal	96.313€	89.313€	45.000€
Dotation Cœur d'Ostrevent Agglo (compensation par COA pour transfert de compétences dont taxe professionnelle)	3.803€	3.803€	3.803€
Dotation de solidarité communautaire		1 ^{ère} année 16.264€	5.000€
TOTAL	1.261.626€	1.299.373€	1.258.824€

RECETTES COMMUNALES :

	2024	2025	2026
FCTVA (fond de compensation de la TVA)	44.360,16€	15.021,05€	18.414,56€
Indemnités journalières Remboursement par l'assurance de la commune	39.947,65€	43.002,08€	25.000,00€
Achats des concessions aux cimetières	8.240,00€	9.080,00€	5.500,00€
Régie ALSH	24.635,14€	23.310,86€	18.000,00€
Régie cantine	73.159,00€	59.219,00€	55.000,00€
Redevance sur l'électricité (TICFE)	54.852,37€	54.005€73	48.000,00€
Subvention pour les projets de la politique de la ville	25.540,00€	14.794,00€	38.751,00€ (26.617€ pour le projet « connecté » et 12.134€ pour le projet de « femme en aiguille)
Loyers et locations des salles	84.627,95€ (dont 6.850€ pour salles)	82.307,11€ (dont 1.630€ pour salles)	55.000,00€

Il est proposé d'envisager des recettes pour un montant inférieur, en raison du contexte économique.

SLO

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT :***CHARGES :**

	2024	2025	2026
Chapitre 11 Charges à caractère général (travaux entretien bâtiments, espaces verts, les énergies, les contrats pour les repas pour la cantine, les copieurs.....)	1.225.258,53	1.279.217,31€	1.764.280,64€
Chapitre 12 Charge de personnel (rémunérations)	1.545.048,02	1.618.181,95€	1.871.740,00€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante (subventions, caisse des écoles , coopérative scolaire, CCAS, contribution SDIS, SICAEI, piscine Hornaing...)	478.435,95	378.892,80€	493.550,73€
Chapitre 66 Charges financières (intérêts des emprunts)	62.917,99	55.139,00€	48.602,66€

EMPRUNTS :

La commune a 5 emprunts en cours (voir le tableau joint en annexe) :

- pour la salle des fêtes : 609.796€ en 1999 (fin en 2029)
- pour l'extension de la mairie : 1.500.000€ en 2008 (fin en 2028)
- pour la voirie rue du Calvaire :500.000€ en 2019 (fin 2026)
- pour la voirie avenue PJ Laurent et toiture salle Coquelet : 1.500.000€ en 2021 (fin 2046)
- pour la salle des sports Coquelet (intérieur du bâtiment) : 500.000€ en 2023 (fin 2043)

	2024	2025	2026
Emprunt : Capital restant dû	2.767.874,12€	2.503.553,20€	2.232.226,38€

Rapport du comptable public :

L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 2.246.976€ soit 482€ par habitant contre 516€ par habitant pour les communes de la même strate départementale.

En 2025, l'annuité de la dette remboursée était de 271.326,82€

Le ratio d'endettement de la commune est de 0.60 : cela signifie que le remboursement de la totalité de l'encours de la dette consommerait 60% des recettes réelles de fonctionnement. (pour info le seuil d'alerte est de 110%).

Le ratio de désendettement en années CAF (capacité d'autofinancement) brute est de 4,77. (pour info le seuil d'alerte est de 12 ans).

Même avec 2 emprunts en 2021 et 2023, la commune s'est désendettée de 20,6% sur les 5 ans et de 10,5% de 2024 à 2025.

SLO

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

	2024	2025	2026 estimation
Marché public avec la sté Dalkia Pour le chauffage 2023-2028 + 3 ans Reconductible Estimation 145.805,60€ X 5ans (Montants selon les consommations)	178.096,48€ (dont 31.667€ de gaz)	187.031,03€ (dont 55.616,26€ de gaz)	256.800€
Marché public avec Lys Restauration pour la fourniture des repas de la cantine 2024-2027 Coût Selon le nombre de repas	62.430€	68.960,27€	73.000€
Marché public Avec la sté Devred Maintenance Eclairage public 2024-2028	0€	3.948,12€ +7.830,26€	30.000,00€

CONTRIBUTIONS EN 2025**Travaux :**

- Travaux divers dans les bâtiments communaux (réparations / entretien)
- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Travaux divers

SDIS :

- Contribution obligatoire au SDIS (144.414€ pour 2025)

Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles
 - 29€ par élève en maternelle et 32€ par élève en primaire
- Subvention pour les coopératives scolaires
 - 19€ par élève

- Un voyage de fin d'année organisé pour les CM2
 - 2.664€10 : Paris : bateau mouche/ tour Eiffel
- Pour Noël : projections de films, brioches, friandises, livres offerts aux élèves

Citoyenneté :

- la formation aux gestes de secours pour les enfants de grande section des 3 écoles maternelles et les enfants des classes CM2 en école primaire
- les opérations dans le cadre du quartier prioritaire
- le renouvellement des quartiers d'été
- le renouvellement d' »Automne en culture »

Associations :

- Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale.
 - en 2025 : 870€ pour 58 enfants
- Reconstitution des subventions aux associations
- Reconstitution du forum des associations

Communication :

- Bulletins municipaux
- Calendrier
- Application « panneau pocket »
- Site Facebook et site Instagram

Enfance et famille :

- Accueil des enfants dès l'âge de 3 ans pour le péri-scolaire matin et soir
- Accueil des enfants pour les mercredis et les vacances scolaires avec les enfants de 3 à 6 ans accueillis en juillet 2025
- Reconstitution des actions dans le cadre de la semaine bleue

Affaires sociales :

- Colis des aînés
- Cadeaux pour la fête des mères

Fêtes :

- Reconstitution des fêtes communales
- En 2025 fête du Chauffour exceptionnelle pour les 50 ans (coût : 93.000€ avec les artistes, le matériel, les vigiles, les secouristes... / pour info en 2024 coût total de 49.957€ incluant un défilé)

PROJETS ET CONTRIBUTIONS POUR 2026 EN FONCTIONNEMENT :

Travaux :

- Travaux divers dans les bâtiments communaux (réparations / entretien)
- Entretien des locaux scolaires
- Travaux divers
- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie

- Renforcement de la brigade environnement

SDIS :

- Contribution obligatoire au SDIS (162.197€ en 2026)

Ecoles :

- Contribution pour la caisse des écoles
- Subvention pour les coopératives scolaires
- Un voyage de fin d'année organisé pour les CM2
 - 3.630€00 : Paris : Parlement/ tour Eiffel et 2^{ème} sortie à Douai
- Pour Noël : projections de films, brioches, friandises, livres offerts aux élèves

Politique de la ville :

- Les opérations dans le cadre des « quartiers 2030 »
- Le renouvellement des quartiers d'été

Actions pour la prévention :

- la formation aux gestes de secours pour les enfants de grande section des 3 écoles maternelles et les enfants des classes CM2 en école primaire

Associations :

- Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation avec un montant de 20€ pour 2026
- Reconduction des subventions aux associations
- Reconduction du forum des associations

Communication :

- Bulletins municipaux
- Calendrier
- Application « panneau pocket » et « ma ville connectée »
- Site Facebook et site Instagram

ALSH (accueil de loisirs sans hébergements) :

- Accueil des enfants dès l'âge de 3 ans pour le péri-scolaire matin et soir
- Accueil des enfants pour les mercredis et les vacances scolaires dès l'âge de 3 ans
- ALSH à la carte
- La commune devra participer au financement des postes des chargés de coopération dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) pour un montant estimé de 4.657€

Actions sociales :

- Colis des aînés
- Cadeaux pour la fête des mères

Fêtes et culture :

- Reconduction des fêtes communales
- le renouvellement d' »Automne en culture »

EN INVESTISSEMENT :**DEPENSES EN INVESTISSEMENT EN 2025 :**

Comptes 21 et 23	2025
Total 21 + 23	Travaux salle du Petit Paris Pose des filets de protection sur l'église Travaux pour l'éclairage public Matériel informatique Mobilier pour une classe

RECETTES EN INVESTISSEMENT ESTIMEES POUR 2026 :

Prévisions pour 2026	
Report excédent de 2025	1.639.967,24€
Produit des cessions immobilières	3.000,00€
FCTVA (fonds compensation TVA)	52.452,34€
Taxe d'aménagement	4.000,00€
Excédent de fonctionnement	250.000,00€
Annulation des frais d'étude	5.000,00€
Remboursements des prêts communaux	1.000,00€
Amortissements	169.602,43€
TOTAL	2.175.022,01€

TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2026 :

Le tableau est joint en annexe

ENGAGEMENT PLURIANNUEL :**ENGAGEMENT AVEC L'EPF (établissement public foncier) :**

Un projet a été signé en 2025 avec l'EPF pour l'achat des 2 maisons situées 50 et 52 rue de la Paix, devant l'école Pierre Gilles de Gennes. (voté au conseil municipal le 17 juin 2025)

En 2028, la commune devra racheter ces biens à l'EPF pour un montant total de 282.560€

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté.

Pour copie certifiée conforme

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Monsieur le Maire, Olivier Baelus

Secrétaire de séance, Mme Fiévet





-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal du 16 avril 2026**

Délibération N°2026 / 16-04/ 2

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier Baelus, Maire.

Date de convocation : le 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Mesdames RIOS, BOLEUX, OFFROY, BOEZ, LEMPEREUR, MROCZKOWSKI, MARY, FIEVET, RICHARD

Messieurs : BAEUS, FLEURY, SIERADZKI, CERGNUL, DEBAISIEUX, LEMICHEL, VANDERSTRAETEN, DELCOURT, MAHIEU, DELVILLE, CAMBAY, DESSAINT, SURELLE, OTTAVIANI

Etaient excusés : Mme STINGRE (procuration à Mme Mary), Mme POLLET (procuration à Mr Cambay), Mme LUKOWIAK (procuration à Mr Ottaviani), Mr DELCROIX (procuration à Mr Surelle)

Nombre de conseillers présents : 23 et 4 procurations

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA COMMUNE : Fond CHENE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de demander le « fonds chêne 6 ».

Vu le code général des collectivités,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le Décret N° 2019-771 du 23 juillet 2019,

Il est proposé :

-de valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP chêne 6

-de valider le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SCOT Grand Douaisis

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Fonds CHÊNE Saison 6 d'ACTEE est un appel à projets destiné aux collectivités.

Ce fonds ne finance pas directement les travaux, mais tout l'accompagnement "amont" indispensable pour sécuriser les projets de rénovation :

1. Recrutement d'Économistes de Flux : Financement d'experts mutualisés pour piloter la stratégie énergétique.
2. Outils de mesure : Logiciels de suivi, capteurs de température, compteurs d'énergie.



3. Études énergétiques : Audits, schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE).
4. Maîtrise d'œuvre (MOE) : Études techniques préalables aux travaux.
5. AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation de contrats de performance énergétique.

Le SCOT Grand Douaisis est coordinateur du fonds chène du programme ACTEE pour les communes qui sont adhérentes, à ce titre il a sollicité une aide financière pour le projet de rénovation de l'ancien dispensaire et notamment :

- L'étude d'optimisation d'occupation des sites pour un montant sollicité de subvention de 9 000 €,
- L'Assistance à Maitre d'Ouvrage pour le choix de la Maitrise d'Œuvre pour la rénovation du dispensaire, d'un montant sollicité de subvention de 4 000 €

Sont pris en compte les missions du cabinet Impact :

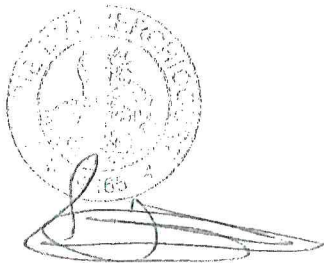
Mission 1 : mise en place du projet et calendrier prévisionnel de l'opération

Mission 3 : Coordination et synthèse des diagnostics réglementaires ou complémentaires.

Mission 6 : Analyse des besoins détaillés, élaboration du programme urbain, architectural fonctionnel et technique, Fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle et du coût global de l'opération.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander les subventions comme définies ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits
Monsieur le Maire, Olivier Baelus



Secrétaire de séance, Mme Fiévet



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21-4-2026

ID : 059-215900242-20260416-2026_16_04_3-DE

S'LO

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 16 avril 2026

Délibération N°2026 / 16-04/ 3

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Auberschicourt s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier Baelus, Maire.

Date de convocation : le 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Etaient présents : Mesdames RIOS, BOLEUX, OFFROY, BOEZ, LEMPEREUR, MROCZKOWSKI, MARY, FIEVET, RICHARD

Messieurs : BAELUS, FLEURY, SIERADZKI, CERGNUL, DEBAISIEUX, LEMICHEL, VANDERSTRAETEN, DELCOURT, MAHIEU, DELVILLE, CAMBAY, DESSAINT, SURELLE, OTTAVIANI

Etaient excusés : Mme STINGRE (procuration à Mme Mary), Mme POLLET (procuration à Mr Cambay), Mme LUKOWIAK (procuration à Mr Ottaviani), Mr DELCROIX (procuration à Mr Surelle)

Nombre de conseillers présents : 23 et 4 procurations

DELIBERATION POUR LES FETES ET CEREMONIES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes,
Considérant que la commune est amenée à organiser ou soutenir des événements à caractère officiel, culturel, sportif ou commémoratif,
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de prise en charge des dépenses afférentes aux fêtes et cérémonies afin d'assurer leur régularité comptable,

Article 1 : Objet

La présente délibération a pour objet de définir les catégories de dépenses imputables au compte « fêtes et cérémonies ».

Article 2 : Nature des dépenses autorisées

Les dépenses prises en charge par la commune dans le cadre des fêtes et cérémonies peuvent comprendre notamment :

- Les dépenses liées aux cérémonies officielles et commémorations (ex : 8 mai, 11 novembre, etc.)
- Les fêtes locales et manifestations culturelles, sportives ou associatives
- Les inaugurations, réceptions et événements protocolaires
- Les mariages, naissances, décès (dans le cadre des usages locaux)
- Les distinctions honorifiques, remises de récompenses et médailles



SLOW

Et plus généralement :

- L'achat de denrées alimentaires et de boissons
- Les frais de restauration et de réception
- Les frais de location de matériel (chapiteaux, sonorisation, mobilier, etc.)
- Les frais liés à l'animation (prestations artistiques, spectacles, feux d'artifice, etc.)
- Les dépenses de communication (affiches, invitations, supports divers)
- L'achat de fleurs, gerbes, cadeaux protocolaires
- Les frais de transport, d'hébergement ou d'accueil d'invités
- Les prestations des vigiles....

Article 3 : Conditions de prise en charge

Les dépenses devront présenter un intérêt communal et être conformes aux usages locaux. Elles seront engagées dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Article 4 : Imputation budgétaire

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes pour les fêtes et cérémonies, dans le respect des règles de la comptabilité publique, selon les détails précisés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Monsieur le Maire, Olivier Baelus

Secrétaire de séance , Mme Fiévet

